

Université du Québec à Rimouski
Département des sciences infirmières

Cours	Enjeux éthiques et déontologiques en soins infirmiers
Numéro	SSN-140-13
Enseignante	Hélène Montreuil

Cas du policier de la Sureté du Québec

Vous êtes une infirmière bachelière spécialisée en urgentologie avec plus de dix ans de pratique en salle d'urgence.

Nous sommes le dimanche 25 décembre 2020 et il est trois heures du matin.

Vous conduisez une Kia Optima sur la route 175 entre Québec et Saguenay.

Il y a une tempête de neige et la route est déserte.

Au kilomètre 174, une automobile venant en sens inverse dérape, fait trois tonneaux, heurte votre automobile et la pousse dans le fossé.

Vous sortez indemne de votre automobile tandis que l'autre automobile s'immobilise dans le fossé et qu'un incendie s'y déclare la détruisant totalement.

Vous notez alors que l'autre automobile est un véhicule de la Sureté du Québec et que son seul occupant, un policier en uniforme de la Sureté du Québec, a été éjecté à travers le pare-brise de son automobile.

Vous approchez du policier et vous constatez ceci :

Sa cheville gauche est arrachée.

Sa jambe gauche a une fracture ouverte au niveau du tibia.

Son genou droit est une plaie ouverte et la rotule est cassée.

Sa jambe droite a une fracture ouverte au niveau du fémur.

Son bras droit est arraché entre le poignet et le coude.

Son bras gauche a une fracture ouverte au niveau de l'humérus.

Une pièce de métal a perforé la cage thoracique.

Le policier est défiguré.

Sa boîte crânienne est ouverte et une partie du cerveau git sur la route.

Votre expertise d'infirmière bachelière spécialisée en urgentologie vous conduit à une seule conclusion : d'ici 30 minutes au plus tard, ce policier sera mort car ses blessures sont trop graves. De plus, même si ce policier était dans un hôpital, la gravité de ses blessures est si importante qu'il serait impossible de lui sauver la vie.

Votre automobile n'est plus en état de marche, vous n'avez pas de téléphone cellulaire, la radio et la trousse de premier secours du véhicule de la Sûreté du Québec ont été détruites dans l'incendie du véhicule et les deux téléphones les plus proches sont à la fourche (kilomètre 166) et au dépôt d'abrasifs (kilomètre 182).

De plus, il n'y a aucune automobile qui circule dans cette tempête de neige.

Vous tentez de réconforter le policier qui hurle de douleur et celui-ci vous dit :

Prends mon revolver et tire-moi, je souffre trop! Par pitié, fais-le et vite.

Que faites-vous?

Question

Je suis intimement convaincue que le policier de la Sûreté du Québec sera mort dans trente minutes et qu'il n'y a rien à faire pour lui sauver la vie.

Je ne vois que six alternatives possibles :

Le tuer avec son arme de service pour abrégé ses souffrances?

Le tuer de manière plus discrète pour abrégé ses souffrances?

Le soigner pour atténuer ses souffrances?

Le laisser souffrir et hurler sans intervenir?

Attendre à l'abri de la tempête dans mon propre véhicule?

Fuir à pied les lieux de l'accident pour éviter de faire face à ce problème?

Dans ce cas, que dois-je faire et pourquoi ?

Note

J'ai suivi un cours d'éthique

Je connais les dispositions pertinentes du Code civil

Je connais les dispositions pertinentes du Code criminel

Je connais les dispositions pertinentes de la Charte des droits et libertés de la personne

Je connais les dispositions pertinentes de mon Code de déontologie

Je sais que je dois respecter un devoir moral qui m'oblige à sauver la vie d'une personne malade, à la soigner, à soulager sa souffrance et à mettre à sa disposition toutes mes connaissances en vue d'une guérison rapide conformément aux lois applicables tout en tenant compte de l'éthique et de la morale qui s'appliquent à chaque cas particulier.

Quelques questions supplémentaires pour alimenter votre réflexion

Est-ce une question éthique ou morale ?

Est-ce une question d'euthanasie active ?

Est-il une question similaire au cas d'une infirmière qui provoque la mort de son patient cancéreux pour réduire ses souffrances ?

Quelles sont les distinctions morales ?

Pourquoi devriez-vous tirer sur le policier ?

Pourquoi devriez-vous tuer le policier de manière discrète ?

Pourquoi devriez-vous camoufler en accident la mort du policier ?

Si vous tirez sur le policier, pourquoi votre acte serait-il légitime ?

L'euthanasie active est-elle plus acceptable 15 minutes avant la mort supposée du malade que trois jours avant ou deux semaines avant ?

Quelle est la légitimité de l'euthanasie active d'un point de vue moral ?

Cette situation répond-t-elle à toutes les exigences de l'euthanasie active d'un point de vue moral ou éthique ?

Le policier a-t-il donné un consentement libre et éclairé ?

Que signifie le consentement de la personne dans un cas comme celui-ci ?

Le policier est-il conscient de son état ou ses souffrances sont-elles trop grandes pour en prendre conscience ?

Avez-vous la preuve ou la certitude que, dans un état conscient, le policier accepterait l'euthanasie ?

L'euthanasie est-elle conforme aux croyances du policier ?

Que signifie enlever la vie d'une personne qui n'a pas la possibilité de faire un choix autonome étant donné sa trop grande souffrance physique ?

Pouvons-nous dire que le policier souhaiterait qu'on lui enlève la vie s'il pouvait juger autrement de la situation ?

Pouvez-vous tuer ce policier comme on le ferait pour un animal blessé ?

Que pensez-vous de cette affirmation : Tuer le policier sans s'appuyer sur une argumentation n'est pas éthique; c'est de la compassion !

Le meurtre par compassion est-il un acte criminel ? Lisez la cause Latimer - PowerPoint 12.

Le meurtre par compassion est-il un acte criminel ? Lisez les causes Humbert, Houle et Bergeron – PowerPoint 12.

L'interdiction morale ou civile de l'euthanasie est-elle justifiable ?

Y a-t-il des cas où l'interdiction morale ou civile de l'euthanasie peut être mise à l'écart ?

Quelles sont les valeurs qui vont dans le sens de l'euthanasie active ?

La justice peut-elle définir le bien et le mal ?

Quelles sont les conséquences d'une action qui n'entre pas ni dans le champ du droit ni dans le champ éthique ?

Est-ce encore une action humaine, une action morale ou une action responsable ?

Si, oui, par rapport à quoi ?

Un infirmier est-il lié par un devoir moral qui l'oblige à sauver la vie d'une personne malade, à la soigner, à soulager sa souffrance et à mettre à sa disposition toutes ses connaissances infirmières en vue d'une guérison rapide? Lisez ce qui suit.

Le Serment d'Hippocrate

Pour votre information, voici le texte original du «Serment d'Hippocrate» que doit prêter tout médecin :

Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivant :

Je mettrai mon maître de médecin au même rang que les auteurs de mes jours, je partagerai avec lui mon avoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses besoins; je tiendrai ses enfants pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je ferai part des préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples liés par engagement et un serment suivant la loi médicale, mais à nul autre. Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice.

Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif, je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté. Je ne

pratiquerai pas l'opération de la taille. Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de la séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves.

Quoi que je voie ou entende dans la société pendant l'exercice ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes; si je le viole et que je me parjure, puissè-je avoir un sort contraire.

Le 15 décembre 1999, le Bureau du Collège des médecins a adopté un texte basé sur le respect des règlements et des dispositions du Code des professions mais aussi sur des valeurs humanistes, à titre de serment professionnel :

J'affirme solennellement que :

Je remplirai mes devoirs de médecin envers tous les patients avec conscience, loyauté et intégrité.

Je donnerai au patient les informations pertinentes et je respecterai ses droits et son autonomie.

Je respecterai le secret professionnel et ne révélerai à personne ce qui est venu à ma connaissance dans l'exercice de la profession à moins que le patient ou la loi ne m'y autorise.

J'exercerai la médecine selon les règles de la science et de l'art et je maintiendrai ma compétence.

Je conformerai ma conduite professionnelle aux principes du Code de déontologie.

Je serai loyal à ma profession et je porterai respect à mes collègues.

Je me comporterai toujours selon l'honneur et la dignité de la profession.

Le médecin est lié par un devoir moral qui l'oblige à sauver la vie d'une personne malade, à la soigner, à soulager sa souffrance et à mettre à sa disposition toutes ses connaissances médicales en vue d'une guérison rapide.